



**ACADÉMIE  
DE NICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DSDEN DU VAR**

**Toulon, le 1<sup>er</sup> mars 2021**

**Division des Personnels enseignants**

Affaire suivie par :

Mme LOLIVRET-PEYDRO

Téléphone : 04 94 09 55.46

[mouvement1degre83@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre83@ac-nice.fr)

Rue de Montebello

CS 71204

83070 Toulon cedex

## **MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL 2021/2022**

**Avant-propos :**

*La Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit dans la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique de l'Etat des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion par les administrations en matière de mobilité.*

*Les lignes directrices de gestion Académiques en matière de mobilité, examinées en comité technique Académique du 27 janvier 2021 détaillent les procédures et éléments de barème retenus. Tout participant doit donc en prendre connaissance avant de participer au mouvement.*

*Les affectations des personnels dans le cadre du mouvement intra départemental doivent garantir, au bénéfice des élèves et de leurs familles, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'enseignement dans toutes les écoles et établissements publics du département.*

*Dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, les affectations prononcées tiendront compte des demandes formulées au titre des priorités légales.*

*Cette note de service, accompagnée d'annexes et de fiches de postes, a pour objectif de vous préciser le calendrier des opérations et les informations techniques liées aux procédures de participation.*

**Olivier MILLANGUE**

# 1/ LE CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL 2021

Calendrier prévisionnel : toute modification sera signalée via IPROF

## A. Mouvement principal

### Formulation des demandes

**Lundi 1<sup>er</sup> avril 2021**  
(MVT1D)

Début de saisie des vœux dans l'application SIAM

#### **Durant la période de saisie des vœux :**

- il est possible de se connecter à tout moment sur **MVT1D**, visualiser, imprimer ses vœux à l'écran
- il est possible de supprimer ou modifier l'ordre des vœux

**Il est fortement recommandé d'imprimer le fichier récapitulatif des vœux (il se génère par le bouton « export » sous format PDF) et de vérifier chaque code saisi.**

**Mercredi 14 avril 2021 à 12h00**

Fin de la saisie des vœux

**Aucune correction ne peut plus intervenir** concernant la modification de rang de vœux, la suppression ou l'ajout de vœux, la correction d'une erreur de code saisi.

Dernier délai pour l'envoi des formulaires :

- Bonifications
- Postes soumis à entretien

### Confirmation des demandes

**Jeudi 15 avril 2021**

Envoi des accusés réception sans barème

*(vacances scolaires de printemps : du 23 avril soir au 9 mai inclus)*

### Phase de consultation des barèmes

**Mardi 11 mai 2021**

Envoi des accusés réception avec barème initial

**Jeudi 20 mai 2021**

Date limite de retour des accusés réception, par mail uniquement, à [mouvement1degre83@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre83@ac-nice.fr) en cas :

- d'annulation de participation
- de désaccord avec le barème initial

**Du 21 mai au 4 juin 2021**

Phase de sécurisation ou de correction des barèmes par le service du mouvement sur sollicitation des enseignants concernés.

**Lundi 7 juin 2021**

Envoi des accusés réception avec barème final.  
Les barèmes sont arrêtés définitivement et ne sont plus susceptibles d'appel.

### Résultats

**Jeudi 10 juin 2021**

Diffusion individuelle des résultats via IPROF.

## **B. Appel particulier**

*Il s'agit d'un appel à candidatures pour les postes spécifiques restés vacants à l'issue de la première phase du mouvement (directions d'écoles, IPEMF, Conseillers pédagogiques, postes spécialisés). Les vœux, au nombre maximum de 10, s'effectuent sur formulaire papier. Une circulaire paraîtra pour déterminer les postes à pourvoir et les modalités de participation.*

<b>Vendredi 11 juin 2021</b>	Ouverture des candidatures à l'appel particulier
<b>Jeudi 17 juin 2021</b>	Clôture des candidatures à l'appel particulier
<b>Mercredi 24 juin 2021</b>	Résultat de l'appel particulier par mail aux candidats

## **C. Phase d'ajustement**

<b>Lundi 28 juin</b>	Affectations provisoires
----------------------	--------------------------

*Cette phase a pour objectif d'affecter à titre provisoire les enseignants restés sans affectation sur tout poste resté ou devenant vacant à l'issue du mouvement. Au-delà des vœux saisis en informatique, les personnels pourront formuler 10 vœux géographiques (communes, regroupements de communes, zones infra départementales) supplémentaires en utilisant le formulaire « Elargissement des vœux » qui sera disponible en ligne.*

*Les affectations seront prononcées selon la procédure suivante :*

- 1/ classement des fiches de vœux par ordre décroissant du barème*
- 2/ examen des vœux au sens strict (liste 1, liste 2 et fiches d'élargissement si elle a été fournie).*
- 3/ 2ème examen des vœux au sens géographique (commune ou communes limitrophes) sur tout support. Elargissement à la circonscription pour les postes de TRB, TS ou personnels du RASED.*
- 4/ reprise des fiches de vœux par ordre croissant (du plus petit barème au plus fort) et affectation sur tout poste restant à pourvoir*

## **D. Affectation des Titulaires de Secteur**

<b>Du 29 juin au 5 juillet</b>	Mouvement des titulaires secteur en circonscription
--------------------------------	-----------------------------------------------------

## **2/ PROCEDURE D'ACCES PAR INTERNET AU SYSTEME D'INFORMATION ET D'AIDE AUX MUTATIONS (SIAM)**

L'accès à SIAM peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes :

Connexion au site de la DSDEN DU VAR : <https://www.ac-nice.fr/dsden83>

Cliquer sur bouton DSDEN, puis sélectionner la rubrique « Mouvement des Personnels 1<sup>er</sup> degré »

Cliquer sur « se connecter au portail « **ESTEREL** » (portail intranet de l'Académie de Nice)

► *s'identifier en saisissant :*

- 1 Son **compte utilisateur** (en minuscules)
- 2 Son **mot de passe** : attention, le NUMEN ne peut plus être le mot de passe. Suivre les instructions à l'écran pour configurer un nouveau mot de passe selon les critères de sécurité requis.

► Rubrique Mes Applications, sélection **IPROF Enseignants**

► choisir la rubrique « **Services** »

► cliquer sur le lien « **SIAM** » onglet « **PHASE INTRA** » « **MVT1D** »

En cas de perte ou d'oubli du compte utilisateur ou du mot de passe, cliquer sur « se connecter au portail ESTEREL » en page d'accueil du site de la DSDEN 83.

Choisir ensuite « identifiant inconnu ou oublié ? » et suivre les instructions à l'écran.

**Tout participant pouvant faire valoir une bonification doit impérativement renvoyer :**

- L'annexe 1 « formulaire de bonification » avec les pièces justificatives.

**Tout participant sollicitant un poste soumis à entretien doit impérativement renvoyer :**

- L'annexe 2 « formulaire demande de poste soumis à entretien » (la seule saisie informatique ne suffit pas, le vœu sera annulé si l'agent ne renvoie pas cette annexe)

**AU PLUS TARD LE 14 avril 2021 délai de rigueur**

Par courriel (à privilégier) à l'adresse suivante :

Courrier électronique : [mouvement1degre83@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre83@ac-nice.fr)

Adresse postale : DSDEN DU VAR- DPE GESTION COLLECTIVE  
Rue Montebello CS 71204 83070 TOULON Cedex

**CORRESPONDANTS MOUVEMENT**

**Mme Karine LOLIVRET-PEYDRO : 04 94 09 55 46**

**Mme Marie-Ange ROLLET : Cheffe de division : 04 94 09 55 24**

Pièces jointes :

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Formulaire bonifications**

**Annexe 2 : Formulaire « postes soumis à entretien »**

**Annexe 3 : Nomenclature des supports**

**Annexe 4 : Carte des circonscriptions et zones infra départementales du Var**